

## ➤ **Passeport biométrique** **Première demande ou renouvellement** **Dépôt du dossier sur rendez-vous**

**Rendez-vous le ..... à .....**

Bureaux ouverts du lundi au vendredi

### **Hôtel de ville**

1, esplanade Bernardin-Laugier  
13808 ISTRES Cedex

☎ **04 13 29 50 00**

Lundi de 8h à 18h (journée continue)

Mardi au vendredi

de 8h à 12h et de 13h30 à 17h45

### **Annexe du Prépaou**

13800 ISTRES

☎ **04 42 55 58 20**

Lundi et mercredi de 8h à 12h et de 13h45 à 17h45

Mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

### **Annexe Entressen**

Avenue de la Crau  
13118 ENTRESSEN

☎ **04 13 29 56 50**

Mardi et jeudi de 8h à 12h et de 13h45 à 17h45

Lundi, mercredi et vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

15/11/2021-NOT/PASS/POP/V15

## ➤ Dépôt du dossier

La présence du demandeur est obligatoire (adulte et mineur).

Un mineur non émancipé doit être accompagné par son représentant légal.

## ➤ Retrait du passeport

- La présence du demandeur est obligatoire pour les adultes et les mineurs de plus de 12 ans.
- Il est à retirer dans les 3 mois suivant sa date de délivrance : au-delà il sera invalidé et détruit.

## ➤ Validité du passeport

- Adultes : 10 ans
- Mineurs : 5 ans

## ➤ Pièces à fournir...

Dans tous les cas :

### • Formulaire Passeport :

\* Utiliser le téléservice de pré-demande de passeport en ligne sur <https://ants.gouv.fr/> et noter le numéro de pré-demande ou imprimer le récapitulatif et l'apporter lors du rendez-vous

\* ou remplir le Cerfa qui vous sera remis le jour du rendez-vous

\* ou l'ancien passeport dans le cas d'un renouvellement à l'identique d'un passeport biométrique (mode APERS) aux conditions suivantes :

- l'usager est majeur et était majeur lors du dépôt de sa précédente demande

- le renouvellement demandé se fait à l'identique ( pas de changement d'état civil, pas d'erreur sur le titre)

- il ne s'agit pas d'une demande effectuée suite à un précédent rejet (exemple : rejet photo)

- **1 photo d'identité récente** (prise il y a moins de 6 mois), de face et tête nue, sur fond clair, neutre, uni, non prédécoupée et en couleur, format 35mn X 45mn (Norme ISO/IEC 19794-5:2005).
- **Timbres fiscaux** : adultes 86€, mineurs 15 ans et plus 42€, mineurs de moins de 15 ans 17€. Achat de timbres dématérialisés sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/> (fournir le flashcode ou le numéro) ou au moment de la pré-demande sur le site de l'ANTS ou dans un bureau de tabac s'il est équipé de l'application « Point de vente agréé ».
- **1 justificatif de domicile** une facture hors quittance de loyer de particulier à particulier (original + photocopie) au nom du demandeur établie depuis moins d'un an (liste sur <https://www.service-public.fr/>).

- **OU en cas d'hébergement :**

- \* *Certificat d'hébergement établi par la personne qui héberge*
- \* *Pièce d'identité de l'hébergeur valide ou périmée de moins de 5 ans (photocopie seulement)*
- \* *Justificatif de domicile de moins d'un an au nom de l'hébergeur (original + photocopie), factures hors quittance de loyer de particulier à particulier (liste sur <https://www.service-public.fr/>)*

- Connaître la date et le lieu de naissance de ses deux parents.

## ➤ **Documents complémentaires à présenter suivant les situations**

### **Pour une première demande :**

- Carte nationale d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans (original + photocopie).  
OU
- Acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale) \*

### **Pour renouveler un passeport valide ou périmé depuis MOINS de 5 ans :**

- L'ancien passeport (original + photocopie) à apporter lors du dépôt du dossier et lors du retrait du nouveau titre.

### **Pour renouveler un passeport périmé depuis PLUS de 5 ans :**

- L'ancien passeport (original + photocopie) à apporter lors du dépôt du dossier et lors du retrait du nouveau titre.
- Carte nationale d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans (original + photocopie)  
OU
- Acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale) \*

### **Pour renouveler un passeport suite à une perte ou un vol :**

- Déclaration de perte effectuée en mairie lors du rendez-vous  
OU
- Déclaration de vol délivrée par le commissariat de police  
ET
- Carte nationale d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans (original + photocopie)  
OU
- Acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale) \*

\* **L'acte n'est pas à produire si votre commune de naissance a dématérialisé ses actes, vérifier sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>**

## Pièces supplémentaires à fournir pour un mineur :

- **Un titre sécurisé** en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans du parent ou du titulaire de l'autorité parentale (original + photocopie).
- **Jugement complet de divorce, de tutelle ou de garde** fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur (original + photocopie).
- **En cas de garde alternée :**
  - \* *Pièce d'identité en cours de validité ou périmée de moins de 5 ans des 2 parents (original + photocopie)*
  - \* *justificatif de domicile de moins d'un an des 2 parents (original + photocopie d'une facture hors quittance de loyer de particulier à particulier)*

## Cas particuliers :

- **Nom d'usage :**
  - \* *En cas de mariage* : fournir un acte de mariage OU la copie du livret de famille
  - \* *En cas de divorce* : autorisation sur papier libre de l'ex-conjoint accompagnée de la photocopie de sa pièce d'identité OU jugement de divorce mentionnant l'autorisation de l'ex-conjoint de conserver le nom d'épouse en nom d'usage
  - \* *En cas de veuvage* : fournir un acte de décès OU la copie du livret de famille
  - \* *Pour les mineurs* : autorisation sur papier libre de l'autre parent (celui qui ne fait pas la demande) accompagnée de la photocopie de sa pièce d'identité
- **Acquisition de la nationalité française :**
  - \* *Justificatif de nationalité*
- **Pour un renouvellement de passeport avec visas en cours :**
  - \* *Original + photocopie de toutes les pages du passeport*
- **Pour une demande de passeport grand voyageur (48 pages) :**
  - \* *Fournir en plus une demande motivée de passeport grand voyageur, rédigée sur papier libre*
- **Pour une demande de second passeport :**
  - \* *Photocopie de toutes les pages du passeport*
  - \* *une attestation professionnelle demandant la délivrance d'un second passeport ( visas incompatibles, voyages professionnels rapprochés...)*

**LA PLATEFORME DE TRAITEMENT DES TITRES SÉCURISÉS SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER D'AUTRES JUSTIFICATIFS. ELLE PEUT PROCÉDER À L'INSTRUCTION DU DOSSIER DANS UN DÉLAI DE 3 MOIS.**

Pour des renseignements complémentaires, adressez-vous à nos guichets.

Vous pouvez également consulter le site officiel de la Ville [www.istres.fr](http://www.istres.fr)

Pour une recherche guidée personnalisée consulter le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)